

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 82

chargée de l'examen du Rapport-Préavis n° 2018/30 en réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources

Présidence :	Jean-Marie Fürbringer.
Membres présents :	M. R. Joosten, Mme P. Richard DePaolis, Mme A.-F. Decollogny (rempl.), M. G. Gaudard, M. Ph. Miauton, Mme S. Gnoni, M. X. Company (rempl.), M. J. Dupuis, M. Ph. Stauber, Mme A. Messéré.
Membres excusés :	Mme B. Pages.
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme F. Germond, directrice Finance et Mobilité; M. S. Beaudinot, chef du service de propreté urbaine.
Notes de séances	Mme K. Chianelli

Lieu : salle de conférence de la direction Finance et Mobilité, place Chauderon 9

Date : 14 janvier 2019

Début et fin de la séance : 14 h 00 – 15 h 50

Le *président* ouvre la séance à 14 heures et passe la parole à *Mme F. Germond* pour présenter les collaborateurs de l'administration qui l'accompagnent, à savoir M. Stéphane Beaudinot, chef du Service de la propreté urbaine et Mme Katia Chianelli, assistante du chef de service, qui prendra les notes de séance.

En préambule, *Mme la municipale* confirme que le rapport-préavis répond à un souci partagé par la Municipalité qui travaille activement pour rendre un espace public de qualité à la population. Elle mentionne aussi que la concaténation des postulats qui font l'objet de ce RP vient d'un souci de réduire significativement la liste des objets en attente, tout en gardant une unité de thème.

Discussion liminaire :

Chaque postulant reçoit ensuite la parole de manière à qu'il puisse se positionner face à la réponse donnée à son postulat par la municipalité. Les postulants absents sont représentés par un membre de leur groupe.

- ***Pour un usage payant de certains WC publics*** : le postulant n'est pas satisfait de la réponse donnée. Il a l'impression que la Municipalité envisage de n'installer que deux WC payants sur 48 sites existants, ce qui n'est pas suffisant à ses yeux. Il s'inquiète

Conseil communal de Lausanne

aussi de la qualité du nettoyage des cabines autonettoyantes. En outre, il souhaiterait que l'entretien des WC publics de la Ville de Lausanne soit privatisé.

- **« Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public »** est un postulat de feu M. Laurent Rebeaud. *Un commissaire* le représentant exprime la déception quant à la réponse donnée par la Municipalité. En effet, cette dernière s'est satisfaite trop rapidement, selon lui, des refus de GastroVaud et GastroLausanne, alors que des contacts plus ciblés avec les cafés-restaurants appartenant à la Ville auraient dû être pris.
- **Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage :** *le postulant* estime la réponse à son postulat incomplète. En effet, celui-ci demandait que les commerces reprennent tous les déchets d'emballage des produits proposés à la vente, soit également le papier, le verre, le plastique, etc. Selon lui, il est du ressort des commerces de prendre leurs responsabilités quant aux articles vendus et non aux citoyens de payer des taxes pour l'élimination de ces déchets. Enfin, selon l'OLED, tout déchet produit par une entreprise de plus de 250 employés est désormais considéré comme déchet industriel. D'autre part, il comprend la démarche d'un seul rapport-préavis en réponse à plusieurs postulats.
- **Pour une Ville de Lausanne sans mégots :** *la postulante* pense les réponses données par la Municipalité ne répondent pas suffisamment aux questions soulevées par le postulat. En effet, le postulat visait également la pollution des eaux engendrée par les mégots de cigarettes alors que la réponse reste au niveau du *littering*. De plus, elle estime que les producteurs de cigarettes devraient être davantage responsabilisés sur la pollution engendrée par leurs produits. Elle regrette que tant de sujets aient été regroupés dans ce rapport-préavis
- **Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres :** *le postulant* est satisfait de la réponse donnée par la Municipalité. Il apprécie que le calendrier des déchets comporte une vignette « pas de publicité », ainsi que les informations sur les possibilités pour refuser les envois adressés en masse. Toutefois, il avait également émis le souhait d'une vignette « pas de journaux gratuits » qui ne figure pas dans le calendrier. Enfin, il comprend et accepte les motifs écologiques pour lesquels une vignette papier a été utilisée en lieu et place d'un autocollant.
- **Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois :** La postulante étant excusée, *une commissaire* s'exprime en son nom. Cette dernière n'est pas satisfaite par la réponse donnée au postulat. En effet, elle estime que le partage d'outils devrait être davantage encouragé.

La parole est ensuite donnée à Mme la Municipale Florence Germond. Elle relève que pour la majorité des cas, la Municipalité a fait un pas en direction de la demande des postulants. En ce qui concerne les tournées de nettoyage, en réponse question d'une commissaire, il est expliqué qu'une réorganisation a été mise en place depuis le début de cette année, afin d'adapter les fréquences de nettoyage à l'utilisation du domaine public. M. S. Beaudinot ajoute que chaque rue est nettoyée au minimum une fois par jour ouvrable. Le nombre de passages et les moyens utilisés dépendent de la fréquentation d'un quartier.

A une question au sujet du nombre des amendes d'ordre et des dénonciations pour les déchets ménagers déposés dans les poubelles de rue, il est répondu que les agents assermentés effectuent des contrôles réguliers. De plus, les collaborateurs qui vidangent les corbeilles transmettent leurs constats aux agents qui intensifient leur surveillance aux emplacements relevés. La

Conseil communal de Lausanne

situation s'est beaucoup améliorée en comparaison à la première année de mise en service du nouveau système de gestion des déchets.

Discussion du préavis

Le président passe en suite en revue le contenu du préavis donnant la possibilité à chacun de prendre la parole. Ci-après les éléments saillants de cette discussion :

Point 5. - Améliorer l'offre et la salubrité des WC publics

Un commissaire est surpris que GastroVaud et GastroLausanne aient refusé la collaboration pour l'utilisation des WC de leurs membres. En effet, selon lui, ceux-ci seraient ouverts à la négociation. De plus, il estime qu'il n'est pas du ressort de l'administration de nettoyer les WC publics et que cette prestation devrait être externalisée.

En réponse à des questions de plusieurs commissaires, *Mme Germond* explique que la Municipalité est convaincue de la nécessité d'offrir deux types d'offres de WC en ville et que, pour chaque site, des cabines gratuites soient disponibles. A la Riponne, les WC proposent la combinaison de cabines gratuites et payantes. A chaque fois que cela sera possible, il sera proposé deux cabines payantes et deux cabines gratuites. Pour les emplacements où les cabines payantes ne seront pas réalisables, seules des cabines gratuites seront installées. A ce jour, les cabines payantes de la Riponne comptent environ 1'000 passages par mois.

En ce qui concerne le nettoyage des cabines autonettoyantes, les déchets produits sont récupérés par les collaborateurs de l'administration. Pour ce qui est de la collaboration avec GastroVaud et GastroLausanne, les réponses obtenues étaient catégoriques. Les lettres de référence seront jointes aux notes de séance.

Mme Germond ne partage pas l'avis exprimé par un commissaire quant à l'externalisation du nettoyage des WC.

En ce qui concerne l'alarme, le modèle de base prévoit une sonnerie et le déverrouillage de la porte après 15 minutes sans mouvement à l'intérieur de la cabine, pour des questions de sécurité. Toutefois, cette alarme a été supprimée pour le côté non-payant des WC de la Riponne. *Mme Germond* confirme enfin qu'un bilan de ces nouvelles toilettes sera effectué au printemps.

Un amendement est déposé par *M. G. Gaudard* : « Afin de rentabiliser les WC publics, le Conseil communal décide d'externaliser l'entretien et l'exploitation de ces lieux d'aisance. Un appel d'offres en ce sens sera établi et mis en œuvre. Libre aux privés de choisir quels WC seront rendus payants et lesquels resteront gratuits. »

Point 6.1. – La gestion des déchets

Un commissaire s'étonne qu'il n'y ait que cinq commerces en plein centre-ville, qui reprennent le PET, l'alu et les flaconnages. Aussi, il estime que des poubelles de tri devraient être disposées en ville.

Mme F. Germond explique que l'art. 14 de la loi sur la gestion des déchets (LGD) astreint les magasins d'une certaine taille à reprendre ce type de déchets. Aussi, c'est pour répondre spécifiquement à cette obligation légale que les cinq commerces précités ont été consultés.

Conseil communal de Lausanne

Néanmoins, d'autres commerces en Ville reprennent également certains types de déchets, sans y être obligés.

En ce qui concerne les matières reprises par les commerces, *Mme F. Germond* estime que le ramassage de collecte en porte-à-porte représente une prestation supérieure à celle de la reprise en magasins. Elle rappelle que la Ville de Lausanne est celle qui collecte le plus de fractions en porte-à-porte. De plus, certaines fractions collectées représentent un gain pour la Ville, car leurs matières premières rapportent de l'argent.

La Municipalité partage le souci d'offrir un tri sur l'espace public. Aussi, un projet est actuellement en cours pour renforcer les *écopoints* et mettre en place des conteneurs de tri enterré sur cinq places du centre-ville. Elle relève toutefois que l'emplacement pour le tri sur l'espace public devra être analysé en fonction de l'utilisation et qu'une telle offre de tri n'est pas viable sur les espaces de passage (mauvaise qualité du tri).

Point 6.2. – Postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage »

Le postulant précise que son postulat visait également tous les déchets non couverts par la loi. Il aurait effectivement souhaité que le papier et les plastiques mous soient repris par les grands commerces. Le postulant cite l'art. 13 de l'OLED, al. 4, soit : « *Les détenteurs de déchets provenant d'entreprises comptant 250 postes à plein temps ou plus doivent, dans la mesure de ce qui est possible et judicieux, collecter séparément les fractions valorisables des déchets dont la composition est analogue à celle des déchets urbains et en assurer la valorisation matière* » et estime que la Municipalité n'y satisfait pas.

Mme F. Germond rappelle que le postulat en question traite de la responsabilisation des grands commerces selon l'art. 14 LGD. Elle précise que la modification de l'OLED donne la possibilité aux entreprises de plus de 250 employés de travailler avec des acteurs privés pour la collecte de leurs déchets, supprimant ainsi le monopole aux communes.

M. S. Beaudinot ajoute que l'art. 13 OLED lève le monopole public pour les entreprises de plus de 250 EPT en Suisse. Aussi, ces dernières ont la possibilité de travailler avec le privé plutôt qu'avec les services communaux, mais restent contraintes à éliminer leurs déchets et les matières recyclables séparément.

Point 6.3. – Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres »

Mme F. Germond explique que la vignette demandée par le postulant n'a pas été produite dès lors que ces publications (journaux tels que Lausanne cité) ne sont pas considérées comme publicité et sont distribuées par la poste, avec le courrier.

Point 6.4. – Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots »

La postulante rappelle qu'elle demandait la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les mégots de cigarettes, financée par les entreprises productrices. En effet, les mégots sont extrêmement toxiques et peuvent polluer une grande quantité d'eau potable.

Conseil communal de Lausanne

Mme F. Germond salue le travail effectué depuis de nombreuses années sur la sensibilisation autour des mégots et le partenariat avec les cigarettiers de la place. De plus, en 2018, une vaste campagne de sensibilisation a été menée autour des amendes d'ordre et du littering, avec un objectif préventif. Elle relève que les amendes d'ordre ont un impact positif en termes de diminution du littering des mégots notamment. Enfin, un nouveau projet est en cours avec des contacts pour le financement de certaines infrastructures.

Sur question d'une commissaire quant à une éventuelle obligation aux établissements d'équiper leurs entrées de cendriers, Mme F. Germond informe que ceci n'est pas prévu par la loi. Toutefois, différentes discussions avec les établissements sont menées au cas par cas par les agents de la propreté.

La postulante ajoute qu'une sensibilisation sur les mégots jetés dans les grilles d'égouts serait souhaitable. Elle va proposer un vœu dans ce sens.

Point 7.1. – Postulat de Véronique Beetschen et consorts « Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois »

Une commissaire s'inquiète du suivi qui sera donné à la collaboration avec les partenaires associatifs ou les maisons de quartier, sous la houlette du délégué aux quartiers.

Mme Germond indique qu'il sera vérifié que les informations aient bien été transmises à la personne responsable. *Ndlr après séance : le délégué aux quartiers connaît ce projet qui s'inscrit dans les différentes réflexions au sein de la Direction enfance, jeunesse et quartiers et le portera comme demandé.*

Un commissaire relève que le postulat demandait une réelle mise en place d'une outilhèque, au même titre que les bibliothèques. Aussi, la réponse donnée par la Municipalité n'est pas adéquate selon lui.

Mme F. Germond affirme qu'un important programme d'échange est proposé par la FASL et financé par la Ville.

Conclusion(s) de la commission :

Amendement de M. Gaudard

Afin de rentabiliser les WC publics, le Conseil communal décide d'externaliser l'entretien et l'exploitation de ces lieux d'aisance. Un appel d'offres en ce sens sera établi et mis en œuvre. Libre aux privés de choisir quels WC seront rendus payants et lesquels resteront gratuits.

Vœu de Mme S. Gnoni

La commission souhaite la mise en place d'une campagne sur la pollution des mégots, axée sur les eaux.

Objet	Pour	Contre	Abstention	Résultat
Conclusion N°1	8	3	0	Acceptée
Amendement Gaudard	3	7	1	Rejeté

Conseil communal de Lausanne

Conclusion N°2	4	3	4	Acceptée
Conclusion N°3	7	2	2	Acceptée
Conclusion N°4	9	0	2	Acceptée
Vœu Gnoni	10	0	1	Accepté
Conclusion N°5	Unanimité	-	-	Acceptée
Conclusion N°6	7	2	2	Acceptée

- Toutes les conclusions du rapport-préavis sont acceptées.
 - L'amendement de M. Guy Gaudard à la conclusion n° 1 est rejeté.
 - Le vœu de Mme S. Gnoni à la conclusion n° 4 est accepté.
-

Lausanne, le 25 mars 2019

Le rapporteur :



Jean-Marie Fürbringer